

### *Initiatives ministérielles*

...ils ont été parmi nos premiers colons à être isolés dans des ghettos et continuent de l'être, car ils sont toujours victimes de ségrégation.

La réparation des injustices dont ont été victimes les Canadiens d'origine japonaise durant la Deuxième Guerre mondiale ne saura faire oublier la souffrance infligée à cette communauté. La plus grande tragédie reste encore la façon dont sont traités les autochtones du Canada, qui nous ont laissé habiter sur leur territoire. Ils continuent d'être la cible d'un racisme institutionnalisé dans tous les aspects de leur vie.

Ces dernières années, nous avons été témoins de discrimination raciale dans notre système judiciaire, dans l'affaire Donald Marshall et Helen Betty Osborne. Nous connaissons les théories racistes de Philip Rushton. Nous entendons souvent des plaintes concernant la présentation d'images stéréotypées dans les médias. Certains ont protesté longuement contre le port du turban dans la GRC; des épingles racistes ont été distribuées en Alberta. Enfin, les «skin-heads» continuent d'inciter les jeunes gens au fascisme.

Il n'y a pas si longtemps encore, nous avons été profondément attristés et outrés de la profanation des tombes juives et de tout ce que cela représente.

Heureusement, la plupart des Canadiens ont en horreur les actes racistes comme ceux-là, qui sont l'oeuvre d'une infime minorité. Nous les avons peut-être en horreur au fond de nous ou dans notre famille et dans nos cercles d'amis, mais il faudrait que plus de Canadiens expriment publiquement leur dégoût envers de tels actes.

Revenons-en au projet de loi C-63, qui constitue la Fondation canadienne des relations raciales. Je le répète, une partie du financement, soit la somme de 24 millions de dollars visant à établir cette fondation, devait être versée au nom de la communauté canadienne d'origine japonaise. Je crois comprendre maintenant que la moitié seulement de cette somme sera versée au nom des Nippo-Canadiens.

Dans le communiqué qu'il a publié il y a quelque temps, le ministre a déclaré que ce projet de loi avait pour objet d'accentuer et de renforcer l'égalité que garantissent à tous les Canadiens la Charte canadienne des droits et des libertés et la Loi canadienne sur le multiculturalisme.

Je voudrais dire quelques mots sur ce point en particulier. Il est très important—et je suis persuadée que les représentants des nombreuses organisations culturelles de tout le pays en conviendront—que cette fondation contribuera vraiment, de concert avec le gouvernement et nous tous, à faire que notre Charte des droits et des libertés protège vraiment les droits des minorités. On s'en inquiète de plus en plus dans tout le pays. Le Conseil ethnoculturel du Canada l'a fait remarquer aussi bien

que le groupe dit Coalition 33, de Vancouver, qui s'occupe tout particulièrement de cette question.

On craint que les droits des minorités ne soient pas suffisamment protégés par la Charte. D'aucuns auraient souhaité que l'égalité des Canadiens, qui est affirmée dans l'article 15 de notre Charte, soit réaffirmée dans l'article 16 de l'Accord McKenna.

Le Conseil ethnoculturel du Canada a demandé que le multiculturalisme soit précisé dans le corps de la Constitution de la même façon que les langues des deux nations fondatrices et les droits des peuples autochtones. Il demande aussi que l'Accord McKenna reprenne les dispositions de la Charte et que la clause de dérogation qu'est l'article 33 soit supprimée.

Coalition 33 a dit que l'article 33 de notre Constitution permet aux gouvernements fédéral et provinciaux de ne tenir aucun compte de nos droits et libertés fondamentaux en se servant de la clause de dérogation. C'est là une situation très grave, et je crois que ce groupe fait de l'excellent travail en expliquant par écrit pourquoi il est de cet avis et pourquoi c'est important d'apporter certains changements pour protéger les droits des minorités. Ces changements sont loin d'être acquis.

J'espère que la fondation examinera ces questions de façon approfondie et recommandera des solutions, si nous n'en avons pas encore trouvées au moment de l'établissement de la fondation. J'espère aussi que le gouvernement fédéral et les premiers ministres verront à assurer la protection des droits des minorités.

Le ministre a également parlé de la Loi sur le multiculturalisme canadien. Très sincèrement, je ne considère pas que ce soit là la première responsabilité de la fondation. Comme nous l'avons dit à maintes reprises à la Chambre, en comité et ailleurs, il incombe au gouvernement d'assurer le respect de la Loi sur le multiculturalisme canadien. Cette tâche revient particulièrement au ministre du Multiculturalisme, qui devrait jouer un rôle de chef de file à cet égard.

Je n'insisterai pas là-dessus, mais c'est précisément pour cette raison que nous estimions si important de préciser cela dans des amendements au projet de loi C-18 sur le nouveau ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, particulièrement en ce qui concerne le rôle du ministre. Malheureusement, ces amendements ont été refusés. Comme je l'ai dit, je n'insisterai pas là-dessus, mais ce genre de refus de responsabilité rend vraiment les gens cyniques. J'espère vraiment que cette